

## PROCES-VERBAL

# Conseil communautaire du 6 juillet 2020 au Landreau

Nombre de membres

en exercice : 44

présents : 43

pouvoirs : 1

votants : 44

Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Nouelles au Landreau

### Présents :

#### DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Christian BATARD, Martine VIAUD, Daniel ROBIN, Caroline SALAUD, Thierry COIGNET

#### LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

#### LA CHAPELLE-HEULIN

Alain ARRAITZ, Nathalie COURTHIAL, Michel DUPRE

#### LA REGRIPIERE

Pascal EVIN, Armelle DURAND

#### LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Hervé CREMET

#### LE LANDREAU

Christophe RICHARD, Myriam TEIGNE, Jacques ROUZINEAU

#### LE LOROUX-BOTTEREAU

Emmanuel RIVERY, Réjane SECHER, Samuel MENARD, Sylvie POUPARD-GARDE, Pierre AHOULOU, Sandrine MILLIANCOURT

#### LE PALLET

Jean-Louis METAIREAU, Cécile MAJORAL, Xavier RINEAU

#### MOUZILLON

Jean-Marc JOUNIER, Virginie BERTON, Laurent OLLIVIER

#### SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Jean-Pierre MARCHAIS, Nathalie CHARBONNEAU, Jean PROUTZAKOFF, Brigitte PETITEAU, Thierry GODINEAU

#### VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Sonia LE POTTIER, Mathieu LEGOUT, Céline CHARRIER, Pascal PAILLARD, Sophie CASCARINO, Manuel GAULTIER.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : MME MEILLERAI-PAGEAUD

**Est nommée secrétaire de séance** : MME LE POTTIER

## Installation de la gouvernance de la Communauté de communes Sèvre et Loire

Mr Jean-Louis METAIREAU, doyen d'âge préside la séance.

Il rappelle la composition du Conseil communautaire à 44 sièges, répartis comme suit :

TOTAL	Composition finale : 44
VALLET	8
LE LOROUX-BOTTEREAU	7
SAINT JULIEN DE CONCELLES	6
DIVATTE SUR LOIRE	6
LA CHAPELLE HEULIN	3
LE PALLET	3
LE LANDREAU	3
MOUZILLON	3
LA REGRIPIERE	2
LA REMAUDIERE	2
LA BOISSIERE DU DORE	1

Mr Jean-Louis METAIREAU procède à l'appel nominal de chaque élu communautaire.

Pour les élections à suivre, le bureau est composé de :

- Madame Sonia LE POTTIER, secrétaire
- Madame Myriam TEIGNE et Madame Virginie BERTON, assesseurs.

## 1. Election du Président

Mr Jean-Louis METAIREAU fait procéder à l'élection du Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Il appelle les candidats à se proclamer.

- Mme Anne CHOBLET
- Mme Christelle BRAUD
- Mr Jean-Marie POUPELIN
- Mr Thierry AGASSE

annoncent leur candidature à la Présidence de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Mme Anne CHOBLET s'exprime :

*« J'ai fait parvenir à tout le monde ma candidature expliquant pourquoi je souhaitais être candidate à la présidence de la CCSL.*

*Je souhaiterais vous dire que je serai une élue très engagée, que c'est quelque chose qui me tient énormément à cœur de pouvoir représenter la CCSL.*

*Je mettrai à la CCSL tout mon dynamisme, mon envie, mon ambition pour que la CCSL puisse continuer, comme elle a pu l'être lors des 3 dernières années, porteuse de beaucoup de choses pour les habitants et surtout une cohésion qui est importante sur notre territoire.*

*La CCSL est un territoire qui est attractif de part ses ressemblances et ses divergences.*

*Un de ses atouts principaux, c'est la proximité que l'on a avec le Choletais, Nantes Métropole ainsi que la Vendée. On a vraiment tout à gagner à être autour de ces trois axes là.*

*Je vous ai proposé dans ma candidature de faire une feuille de route partagée et surtout concertée, parce que pour moi il est important que l'avenir que nous allons dessiner soit un avenir que nous allons dessiner ensemble. Un avenir qui pourra s'adapter au fur et à mesure des besoins. Il faut également être conscient des difficultés qui pourraient arriver avec les nouvelles demandes de l'Etat, qui pourrait nous donner beaucoup moins d'argent ou peut-être nous imposer d'autres fusions ou plein d'autres choses sur lesquelles on ne peut pas agir.*

*Je finirai en disant un texte de Henry Ford « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble c'est la réussite »*

*Je nous souhaite à tous de réussir. Merci ».*

Mme Christelle BRAUD s'exprime :

*« Moi aussi je suis candidate. Je vous ai envoyé un petit mot seulement aujourd'hui, parce que j'ai longuement réfléchi avant de me jeter à l'eau. Au départ, je ne l'envisageais pas vraiment et puis au fil du temps, je me suis dit que je pouvais apporter quelque chose à ce territoire.*

*En tant que présidente, je souhaite partager et travailler avec tout le monde et construire ensemble un territoire. Depuis 3 ans, avec la fusion nos deux anciennes Communautés de communes, on a posé un socle. Pierre-André en a été le moteur. On a de bonnes bases, on a aujourd'hui des équipes qui sont opérationnelles et qui sont bien structurées et je pense qu'on peut aller plus loin et construire vraiment un vrai projet de territoire. C'est quelque chose, comme le dit Anne, qui doit se construire de façon collaborative. J'ai fait partie au départ des réticents pour le PLUi. Aujourd'hui, on l'a voté ensemble et aujourd'hui c'est vraiment l'axe fort qu'il faut qu'on développe. Il faut absolument qu'on réussisse à construire et à aboutir ce PLUi dans les meilleurs délais, puisque c'est la base de tout le fonctionnement de notre Communauté de communes, que ce soit pour l'économie, pour les habitants, pour la mobilité, le PCAET, etc. ...*

*Il est également important d'avoir une place prépondérante au SCoT, parce que sans la révision du SCoT, notre PLUi ne pourra pas aboutir. C'est extrêmement important de pouvoir poser les bases de ce PLUi qui est l'aboutissement du projet de territoire, qui est la construction de ce territoire.*

*Il faut aussi qu'on travaille sur tous les services aux habitants. Aujourd'hui, on a des habitants qui sont natifs d'ici, beaucoup de personnes de passage, des gens qui viennent s'installer sur notre territoire ou qui souhaitent s'y installer, tous ces habitants doivent trouver les services que la CC peut proposer. C'est pour cela qu'il faut qu'on travaille tous ensemble pour avoir un projet qui corresponde aux communes et à la Communauté de communes.*

*Comme l'a dit Anne tout à l'heure, on va certainement avoir des difficultés financières. En premier lieu, les entreprises, vraisemblablement le monde économique dans son ensemble va souffrir de cet après COVID. Par ricochet, nos dotations vont aussi certainement bouger. C'est pour cela que j'ai proposé à mes collègues qu'on travaille aussi sur un pacte fiscal et financier qui nous permettra d'avancer ensemble, d'être cohérent et logique entre nos différentes entités et de ne plus avoir de concurrence entre nos différentes communes ni avec la Communauté de communes. Il est nécessaire de continuer ce qu'a commencé Jean Marie sur la partie financière, en étant rigoureux.*

*Il faut qu'on fasse grandir notre intercommunalité et travailler sur tous ces sujets.*

*Le Président c'est comme le Maire, c'est le chef d'orchestre, c'est lui qui donne le cap, mais ce sont les vice-Présidents qui font le travail d'animation des compétences et des commissions. Tous ensemble au Bureau, on ajuste cette feuille de route et on avance dans le même sens.*

*Quel que soit la place que j'aurai, l'important c'est qu'on travaille tous ensemble, qu'on travaille en cohésion, qu'on travaille en collaboration, et qu'on puisse demain avoir un territoire qui soit dynamique, qui soit reconnu à l'extérieur, qui soit attrayant et qu'on puisse développer.*

*Dans ce que je vous ai envoyé, j'ai aussi abordé la Communauté d'agglomération. C'est quelque chose auquel il faut réfléchir, il y a des contraintes complémentaires mais aussi des dotations financières supplémentaires. Les services transports qui pourraient être liés à cette Communauté d'agglomération sont attendus par nos habitants sur le territoire. C'est quelque chose auquel j'attacherai de l'importance pour qu'on puisse y travailler demain. »*

Mr Jean-Marie POUPELIN s'exprime :

*« Bonsoir à tous,*

*Merci Christelle pour ton mot, je risque de dire un petit peu les mêmes choses effectivement que Anne et Christelle.*

*En ce qui me concerne, je suis en charge des finances de la CCV depuis 6 ans et de la CCSL depuis 3 ans. J'ai pu à travers cette compétence gérer, découvrir et me mettre au cœur de beaucoup de dossiers au niveau de la CCSL. J'ai beaucoup apprécié depuis 3 ans le travail qui a été fait par l'équipe qui était en place, qui a vraiment permis de créer une vraie cohésion. On a réussi à faire cette fusion, souvent très critiquée autour de nous, en disant qu'on allait exploser le fonctionnement. On a réussi à bien maîtriser. Ma préoccupation est de me dire qu'il faut qu'on continue maintenant ce qu'on a fait en 3 ans, on n'a pas le droit d'échouer. C'est ce qui m'a motivé après beaucoup d'hésitations moi aussi à me lancer dans cette candidature.*

*Il y a beaucoup d'enjeux majeurs pour la CCSL. Il y a des enjeux financiers bien évidemment et je peux vous en parler en connaissance de cause. Il y a beaucoup de compétences très importantes. Le développement économique est fondamental, parce que je considère qu'il faut amener du travail à notre population, ne pas faire de notre territoire un territoire dortoir. Il faut aussi qu'on crée des liens forts avec nos voisins. Je pense bien sûr à Clisson parce que ça été compliqué pendant 3 ans, je voudrais bien que l'on renoue de vrais contacts avec eux. Un autre sujet très important est le PLUi qu'on a essayé de faire, c'est un engagement très fort, il sera le fil conducteur de ce mandat. L'assainissement est aussi un sujet majeur, il me préoccupe parce qu'il y a tellement d'enjeux financiers, d'investissements à réaliser.*

*Ma motivation est vraiment de continuer ce qu'on a pu engager pendant 3 ans, de continuer cet esprit, cette même équipe, une équipe qui fonctionne.*

*Il faut noter que le Président contrairement à un Maire ne vient pas avec son équipe, le Président hérite de l'équipe qui est élue dans toutes les communes. Il faut donc créer une cohésion. Pour moi, le Président, c'est avant tout un animateur de groupe, quelqu'un qui va donner à ce groupe l'envie de fonctionner. Il a ce rôle majeur, parce que sans équipe, ça ne fonctionnera pas. Si je suis élu, je ferai en sorte que ça fonctionne comme ça. En tout cas je le souhaite.*

*Sinon, je suis prêt à prendre les finances, j'essaierai de faire au mieux en ce qui me concerne comme j'ai pu faire depuis 6 ans.  
Merci à vous. »*

Mr Thierry AGASSE s'exprime :

*« Moi aussi je me présente ce soir devant vous pour postuler à l'élection du Président de la Communauté de Communes CCSL. Depuis 3 ans, j'ai travaillé avec les personnes qui ont parlé juste avant moi. Il y a beaucoup de choses qui se rejoignent. On est tous là pour travailler pour le bien de la Communauté de communes, et pour continuer le travail qui a été fait par l'équipe d'élus précédemment.*

*Je vais essayer d'être bref, parce que je vous ai envoyé aussi des documents et d'argumenter ma candidature aux fonctions de Président.*

*Avant chers collègues de solliciter vos suffrages et surtout votre confiance et soutien, je me dois de vous donner les raisons de ma candidature.*

*Animé d'une volonté d'agir et des services de l'ensemble des communes de Sèvre et Loire, je suis conscient de l'étendue de notre territoire avec 11 communes et 48 000 habitants. Je n'ignore pas l'histoire et les spécificités de chacune d'entre elles. Il y a des communes géographiquement excentrées mais je le dis avec beaucoup de sincérité, pour moi, il n'y a qu'un seul territoire. Ma volonté est de construire un territoire fort et dynamique tout en préservant l'identité et les particularités de chaque commune. En tant que Président de Communauté de communes, je serai un élu de proximité, privilégiant l'écoute, le dialogue, proche et accessible.*

*Comme je vous le disais auparavant, je vous ai transmis une première réflexion vers un nouveau cap à élaborer ensemble dès le début du mandat. Celui-ci se déroulera dans la concertation et sera le fruit d'un travail collectif. Je souhaite aussi un total engagement des vice-Présidents dans leurs missions, ils pourront compter sur mon soutien et je souhaite collaborer au quotidien avec eux. Il me paraît incontournable et légitime que l'ensemble des maires soit représenté dans ce projet quelle que soit la taille de la commune. Je vous propose donc de travailler comme dans le document que je vous ai transmis avec 12 vice-présidences réparties sur l'ensemble des thématiques.*

*Si vous m'accordez votre confiance, je serai un Président de proximité, proche des élus, à l'écoute du personnel intercommunal et à l'appui de la direction générale des services.*

*Demain, la Communauté de communes représentera plus de 50 000 habitants et c'est à la fois beaucoup et peu lorsqu'on prend conscience de nos grands voisins.*

*Cependant, notre socle est désormais solide et il me semble important, dès à présent, de porter de nouvelles ambitions pour notre territoire. Nous devons franchir ensemble cette nouvelle étape, il s'agit de construire une identité forte, porteuse de valeurs se traduisant par des actions concrètes au service de notre population. Aujourd'hui, notre nouvelle Communauté de Communes Sèvre et Loire bénéficie d'une image d'une intercommunalité dynamique, attractive et tournée vers l'avenir. A nous de la porter et de mieux la faire connaître à la population de notre territoire. C'est donc dans cet état d'esprit que je conçois mon investissement politique au sens noble du terme.*

*Je vous remercie de l'attention que vous m'avez portée. Merci ».*

Mr Thierry GODINEAU souhaite intervenir et pose plusieurs questions aux quatre candidats. Il s'exprime :

*« Mesdames et messieurs les candidats,*

*J'ai lu avec beaucoup d'attention les 4 feuilles de route proposées par les candidats à la présidence.*

*De la plus élaborée à la plus sobre, je n'ai pas lu grand-chose sur les grands sujets qui ont été au cœur des débats des dernières élections municipales, à savoir :*

- Le renouvellement démocratique ou, dit autrement, la démocratie participative,*
- La transition écologique,*
- La transition sociale.*

*Sans développer ces différents items, il me paraît essentiel qu'ils fassent partie des priorités de ce mandat, au même titre que les autres grands sujets abordés par l'ensemble des candidats.*

*Sur la démocratie participative, la désaffection des électeurs vis à vis des dernières élections municipales est un signal fort. Il en est de même des mouvements sociaux de ces 18 derniers mois avec l'émergence d'une demande de : plus de concertation, plus de social.*

A cet égard, les conséquences de la crise sanitaire que nous vivons vont être terribles, aussi il faut se préparer à répondre aux plus fragiles.

Sur le sujet de la transition écologique, notre territoire est à mon sens marqué par au moins 2 phénomènes importants :

- Le développement des grands abris pastique, aussi dénommés GAP,
- La qualité des eaux.

L'implantation des GAP ne touche plus uniquement la vallée de la Loire, mais maintenant l'ensemble du vignoble. Il est donc nécessaire d'aborder sereinement ce sujet.

Sur la qualité des eaux je rappellerai au-moins les 2 points suivants :

- Le rapport du syndicat mixte Loire et Goulaine sur la qualité des eaux du bassin versant de la Goulaine, rapport transmis aux élus communautaires le 5 septembre 2019,

Pour les nouveaux élus, je vais me permettre de leur lire une phrase du courrier d'accompagnement du Président de ce Syndicat : « ... Ces résultats posent questions en termes de santé publique, de pollution du milieu naturel et d'impact sur la biodiversité... »

- Le deuxième point que je souhaite évoquer concerne les pollutions récurrentes du milieu de surface sur certaines communes. Ces pollutions s'accompagnent de mortalité de poissons et l'origine est connue. Il me paraît donc nécessaire d'agir rapidement pour mettre fin à ces pratiques.

Voilà ce que voulais évoquer avant de procéder au vote. Si les candidats souhaitent s'exprimer sur ces sujets cela permettrait de m'éclairer, mais peut être aussi d'éclairer d'autres collègues.

Merci de votre attention.

Mr Jean-Louis METAIREAU invite les candidats à la Présidence de la Communauté de communes Sèvre et Loire à répondre.

Mme Anne CHOBLET s'exprime :

« Pour la participation démocratique dont vous parliez, chaque commune a l'idée de faire participer sa population, comme nous avons pu le faire sur La Remaudière, ce n'est pas un frein au niveau de la CCSL notamment dans tous les projets que nous allons avoir à mener.

Vous parlez également de la transition écologique, il faut savoir qu'à la fin du mandat nous avons travaillé sur l'élaboration d'un PCAET, plan climat air énergie, qui va se poursuivre dès le début de ce mandat. Tout ça sera mené en concertation avec tous les acteurs économiques et tous les acteurs du territoire. Le PCAET va aussi travailler avec le PLUi et le développement économique parce qu'on a un impact carbone qui est trop élevé sur notre territoire.

En conclusion, ce sont des sujets essentiels qui seront abordés lors du prochain mandat avec importance. Je laisse mes collègues s'exprimer s'ils souhaitent apporter d'autre précisions. »

Mme Christelle BRAUD s'exprime :

« Comme l'a dit Anne ce sont des sujets importants.

Concernant la démocratie participative, je pense que l'on a un bel exemple avec le PLUi pour ce qui a été fait jusqu'à présent, puisque des ateliers collaboratifs ont été mis en place pour tenir compte des problématiques de chacun des territoires.

Ce qu'on a imaginé aussi dans la feuille de route, c'est qu'on ait une vraie commission qui portera, comme l'a dit Anne, le PCAET dont la construction doit se poursuivre, en lien avec le PLUi.

Au sein du PLUi, les sujets économiques et agricoles sont à mener, il pourrait être travaillé ensemble à définir des zones privilégiées pour les grands abris, afin qu'ils puissent exister sur le territoire. C'est en effet une économie du territoire, notamment à St Julien ou à Divatte sur Loire, mais qu'elle ne doit pas devenir une nuisance pour d'autres. Le PLUi sera notre projet de territoire que l'on va mener pour que tout le monde sur ce territoire puisse trouver sa place et qu'on puisse respecter les éléments naturels que nous avons autour de nous.

Concernant le problème de la qualité de l'eau, c'est un problème qui a bien été identifié par le Syndicat Loire et Goulaine. C'est un sujet qu'il faut qu'on appréhende nous aussi les élus, pour faire en sorte que, demain, on soit plus respectueux de notre environnement et qu'on puisse faire, et au niveau des

constructions et au niveau de l'environnement, des choses plus respectueuses de la nature. Mais ça fera partie du projet. »

Mr Jean-Marie POUPELIN s'exprime :

« Je ne vais pas redire ce qu'ont dit Anne et Christelle. Je suis entièrement d'accord avec elles. On a travaillé effectivement sur ces sujets-là dans l'ancien mandat.

Je peux évoquer un point complémentaire sur les déchets. On a mis des moyens conséquents pour faire en sorte que les déchets soient gérés du mieux possible au niveau de notre territoire. Nos deux équipements d'accueil, de traitement et de tri fonctionnent très bien.

Concernant la concertation avec la population, un certain nombre de réunions publiques concernant différents sujets ont déjà été menées. Je pense qu'on pourra le développer, parce que c'est quelque chose de très intéressant. Il est nécessaire de dialoguer avec la population sur un certain nombre de sujets importants, les avis sont toujours pertinents à avoir.

Au sujet des GAP, je suis entièrement d'accord avec Anne et Christelle, c'est un sujet qui a été longuement abordé au Bureau communautaire et je pense aussi que le PLUi pourra effectivement recadrer les choses et bien caler ce genre de situation, bien définir les obligations et les règles de chacun. »

Mr Thierry AGASSE s'exprime :

« Je pense qu'on a travaillé ensemble les 4 candidats dans la même direction, et qu'on est tous sur la même longueur d'onde sur ces sujets.

Le PCAET est une commission identifiée qui permet de prendre en compte le sujet. C'est un travail important à faire dans le mandat. Il est vrai que nos territoires sont un peu différents. A St Julien de Concelles, il y a beaucoup de GAP, c'est un secteur économique important sur la commune. On en a besoin. Mais il y a un travail commun à faire avec les commissions développement économique et développement durable, en concertation avec les exploitations. Les professionnels ont déjà commencé, ils nous écoutent et il y a une continuité à faire.

Sur le sujet du dialogue citoyen, je l'ai mis en avant dans ma feuille de route, en mettant en place une commission communication dialogue citoyen. C'est une orientation importante. L'idée n'est pas de faire que des réunions avec les citoyens mais aussi de les écouter pour qu'ils nous permettent aussi de prendre des décisions qui correspondent à l'avenir de notre territoire. »

Mr Jean-Louis METAIREAU fait procéder au vote.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes

Anne CHOBLET 12 voix, Christelle BRAUD 18 voix, Jean-Marie POUPELIN 11 voix, Thierry AGASSE 3 voix

Mr Jean-Louis METAIREAU annonce que la majorité absolue n'étant pas atteinte, il est nécessaire de procéder à un 2<sup>ème</sup> tour de vote.

Il demande aux candidats s'ils maintiennent leur candidature.

M Thierry AGASSE se soustrait. M Jean Marie POUPELIN se retire aussi.

Deux candidates restent en lice : Mme Anne CHOBLET et Mme Christelle BRAUD.

Mr Jean-Louis METAIREAU fait procéder au vote.

Résultats du vote – 2<sup>ème</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection du Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes, 6 blancs, 1 nul, Anne CHOBLET 15 voix, Christelle BRAUD 22 voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-9,  
Vu le procès-verbal de l'élection du Président,  
Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire :

- **PROCLAME** Madame Christelle BRAUD, Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire et la déclare installée.

Mme Christelle BRAUD prend la parole.

*« Merci de la confiance que vous me témoignez. J'espère en être à la hauteur, mais comme dit toute à l'heure, c'est avant tout un travail d'équipe. On est là pour tous travailler ensemble. J'essayerai donc d'être un bon chef d'orchestre de cette nouvelle mandature de Sèvre et Loire pour faire ensemble un bout de chemin pour faire progresser notre Communauté de Communes et faire en sorte qu'elle soit agréable à vivre, connue et reconnue à l'extérieur et qu'on puisse faire progresser ses compétences et la qualité de vie qu'on peut y trouver à l'intérieur. »*

## 2. Détermination du nombre de vice-Présidents et de la composition du bureau communautaire

Mme Christelle BRAUD fait part du travail de préparation effectué entre les Maires, et propose un nombre de vice-Présidents à 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Considérant que le bureau communautaire est composé du Président, des vice-Présidents en nombre limité et d'autres membres désignés par le conseil communautaire en nombre illimité,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer la composition du bureau communautaire,

Considérant que le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-Présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze,

La parité n'est pas obligatoire dans les bureaux communautaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 42 voix pour,

- **DECIDE** de fixer le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à 10
- **PRECISE** la composition du Bureau Communautaire comme suit :
  - ✓ La Présidente
  - ✓ Les 10 vice-Présidents
  - ✓ Les Maires non vice-Présidents.



### 3. Election des vice-Présidents

Les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le rang des vice-Présidents résulte de l'ordre de leur élection. Les vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

#### Election du Premier vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mme Anne CHOBLET au poste de première vice-Présidente. Elle précise qu'elle aura la délégation sur le PCAET, le développement durable, la mobilité et les circulations sur le territoire.

Mme Nathalie CHARBONNEAU réagit en précisant qu'elle avait bien entendu qu'un travail préliminaire d'échanges avait eu lieu entre les Maires. Cependant, elle ne trouve pas normal que chaque Maire de chaque commune ne soit pas autour de la table du Bureau communautaire, alors même qu'on parle de travailler ensemble.

Mr Jean-Marie POUPELIN rappelle que tous les Maires seront autour de la table du Bureau communautaire, puisque les Maires non vice-Présidents font partie de la composition du Bureau communautaire, c'est ce qui a été convenu précédemment tous ensemble.

Mr Thierry AGASSE indique qu'il est également intéressé par les thématiques Mobilités et PCAET et regrette de ne pas être proposé pour cette délégation. Il avait retenu que Mme Anne CHOBLET s'était positionnée sur l'enfance, il est étonné de ne pas avoir été informé du changement. Il souhaiterait disposer d'informations complémentaires. Il demande également que la Présidente puisse ouvrir à l'appel à d'autres candidats sur ce poste.

Mme Christelle BRAUD reprécise son choix quant à Mme Anne CHOBLET, qui était sa concurrente du dernier tour à l'élection de la Présidente. Après échanges, il a été convenu entre les élus de mettre en place des commissions plus resserrées sur des thématiques transversales. Du fait des différents choix de thématiques de Mme Anne CHOBLET, il a semblé pertinent à Mme Christelle BRAUD de lui proposer une commission très transversale qui touche à plusieurs sujets.

Le Bureau communautaire va poursuivre son travail collaboratif et aura un vrai rôle sur le suivi des dossiers, l'ensemble des élus y participant peuvent donc apporter leur contribution à ce sujet.

En plus des commissions thématiques, le Conseil communautaire aura à désigner des représentants de la CCSL sur les organismes extérieurs, il y a par exemple une place forte à avoir au niveau du Pays du Vignoble Nantais.

Chacun a donc sa place autour de la table du Bureau communautaire.

Mme Christelle BRAUD fait appel aux candidats pour le poste de Premier vice-Président.

Mr Thierry AGASSE indique être candidat.

« La Mobilité m'intéressait beaucoup avec le PCAET. Ce sont des sujets majeurs.

Il y a un travail important à mener avec le milieu économique pour ramener des emplois sur notre territoire, créer des emplois tertiaires et autres. Le sujet de la Mobilité est essentiel pour notre territoire. Je souhaite m'y engager pleinement, et travailler avec la Présidente, les élus et les vice-Présidents de toutes mes forces pour notre territoire. ».

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du premier vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 1 blanc et 2 nuls – 41 voix exprimées

Anne CHOBLET 26 voix, Thierry AGASSE 14 voix, Emmanuel RIVERY 1 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Madame Anne CHOBLET, conseiller communautaire, élue Première Vice-Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et la déclare installée.

**Election du Deuxième vice-Président**

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Emmanuel RIVERY au poste de deuxième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur le développement économique.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du deuxième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 5 blancs, 1 nul – 38 voix exprimées

Emmanuel RIVERY 37 voix, Hervé CREMET 1 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Emmanuel RIVERY, conseiller communautaire, élu Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Emmanuel RIVERY s'exprime :

*« Je vous remercie pour cette marque de confiance. Le challenge va être important, puisqu'avec la crise du Covid, on sait ce qui nous attend, je saurai compter sur l'équipe d'Aurélié et puis tous les maires qui nous entourent. Merci encore. »*

### Election du Troisième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Jean-Pierre MARCHAIS au poste de troisième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur l'Aménagement du territoire, le PLUi.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du troisième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 12 blancs, 1 nul – 31 voix exprimées

Jean-Pierre MARCHAIS 31 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, conseiller communautaire, élu Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Jean Pierre MARCHAIS s'exprime :

*« Merci de la confiance que vous me donnez. Il était dit depuis le début en parlant du PLUi que c'était un sujet important. Effectivement se projeter pour l'avenir, c'est un projet de territoire qu'on va essayer de mener ensemble avec la commission et puis tous les maires et toutes les communes, un projet de territoire pour les 10 à 15 ans à venir voire plus. Il nous faudra de l'ambition. Sèvre et Loire est un territoire qui ne demande qu'à se développer et à être très positif. Merci ».*

### Election du Quatrième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Jean-Marie POUPELIN au poste de quatrième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur les Finances.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du quatrième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 10 blancs – 34 voix exprimées

Jean-Marie POUPELIN 33 voix, Christelle BRAUD 1 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Marie POUPELIN, conseiller communautaire, élu Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Jean-Marie POUPELIN s'exprime :

*« Merci à vous. J'essaierai de faire en sorte que les finances soient le mieux gérées possible ; ça ne va pas être simple sous ce mandat, je m'attends à quelques mauvaises surprises mais on fera en sorte que ça se passe le mieux possible. Je vous ennuierai encore en Conseil communautaire pour présenter le DOB, le CA et le BP, ça c'est passionnant, vous le savez bien ! Merci. »*

### Election du Cinquième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Jean-Marc JOUNIER au poste de cinquième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur l'eau et l'assainissement.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du cinquième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 9 blancs – 35 voix exprimées

Jean-Marc JOUNIER 35 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Marc JOUNIER, conseiller communautaire, élu Cinquième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Jean-Marc JOUNIER s'exprime :

« Merci à tous pour cette confiance. Je pense que cette commission va être comme d'autres, un peu difficile sur ce mandat. Il y a deux grands sujets à mon sens. Le premier vous en avez déjà parlé pour plusieurs, c'est la partie finances parce que tout le monde est en attente sur cette commission avec un certain nombre de travaux à mener et de réflexions pour l'avenir, et puis la deuxième, je voudrais juste parler d'environnement parce que quand on parle d'eau et d'assainissement on parle aussi d'environnement donc effectivement ce volet-là sera un sujet important pour cette commission et nous essayerons d'y travailler au mieux. Merci encore. »

### Election du Sixième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Alain ARRAITZ au poste de sixième vice-Président. Elle précise qu'il aura la délégation sur la promotion du territoire, à laquelle on ajoute une partie communication promotionnelle.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du sixième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :  
44 votes - 6 blancs, 1 nul – 37 voix exprimées  
Alain ARRAITZ 37 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Alain ARRAITZ, conseiller communautaire, élu Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Alain ARRAITZ s'exprime :

« Je vous remercie tous. Je vais mettre toute mon énergie et toutes mes compétences pour faire rayonner la CCSL et lui donner plus de visibilité pour les habitants du territoire. Merci. »

### Election du Septième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Jérôme MARCHAIS au poste de septième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur le Sport, les piscines et la culture.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du septième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes - 10 blancs, 1 nul – 33 voix exprimées

Jérôme MARCHAIS 32 voix, Jean-Pierre MARCHAIS 1 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Jérôme MARCHAIS, conseiller communautaire, élu Septième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Jérôme MARCHAIS s'exprime :

*« Je vous remercie pour cette confiance. Ce sont deux thématiques que je connais déjà. Je suis ravi de continuer dans le domaine culturel et me jeter dans l'eau, en effet, au niveau des piscines on a de gros dossiers à voir surtout celle de Divaquatic ! »*

### Election du Huitième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Christophe RICHARD au poste de huitième vice-Président.

Elle précise qu'il aura la délégation sur l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du huitième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes – 6 blancs – 38 voix exprimées

Christophe RICHARD 38 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,  
Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,  
Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,  
Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,  
Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Christophe RICHARD, conseiller communautaire, élu Huitième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Christophe RICHARD s'exprime :

« Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et je continuerai le travail qui a été commencé avec Anne, mais aussi Madeline et Bénédicte. Nous espérons être à la hauteur. Merci »

#### Election du Neuvième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Maurice BOUHIER au poste de neuvième vice-Président.  
Elle précise qu'il aura la délégation sur les déchets.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats.

Mr Xavier RINEAU annonce qu'il est aussi candidat et s'exprime.

« J'ai préparé un petit message pour vous expliquer pourquoi j'avais envie d'animer cette commission et puis c'est un sujet important la gestion de déchets. Je suis effectivement volontaire à mener cette mission. J'ai cette vraie volonté à m'engager pleinement pour mon territoire et être l'animateur de cette compétence de gestion des déchets, une compétence qui m'attire tout particulièrement.

Modestement j'ai la conviction de pouvoir en équipe relever ce défi car c'en est une. Continuer à améliorer cet outil déjà bien en place mais en même temps dans un mode beaucoup plus prospectif, d'imaginer des solutions pour faire face aux nouvelles contraintes qui se présentent à nous, qu'elles soient environnementales ou financières. N'oublions pas que le budget déchets est un budget autonome, et qu'à ce titre nous devons être vigilant et que toute décision a obligatoirement un impact sur l'équilibre financier du service et des tarifs auprès des usagers.

Concernant la collecte des déchets résiduels ou celle des déchets recyclables issus du tri sélectif, les deux déchèteries qui offrent à toutes les deux près de 30 filières de recyclage, un formidable travail a été effectué par les élus et les techniciens. Cependant, les pistes existent pour en améliorer encore le rendement et optimiser le service : encore mieux valoriser certains déchets, réorganiser certains apports qui pourraient être sectorisés, pour certains, renforçant ainsi leur efficacité, je pense notamment aux déchets verts. Mutualiser les déchèteries même hors territoire pour les populations limitrophes, je pense entre autres à la Haie-Fouassière. Voilà par exemple quelques idées souvent avancées par les usagers et qui pourraient être creusées notamment dans un schéma de Développement Durable. Pourquoi ne pas imaginer justement de procéder à un moment donné, à une petite consultation des usagers et s'appuyer sur ces retours pour effectuer quelques ajustements réalisables.

Tout le volet réemploi, je pense au partenariat que nous avons avec l'écocyclerie. L'économie circulaire doit rester un des fils conducteurs de notre action. L'impact environnemental et la stabilité financière doivent rester nos deux objectifs prioritaires.

Les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne génère pas. Pour ce faire, les actions pédagogiques et éducatives auprès des enfants mais aussi des adultes, qui existent déjà, doivent être renforcées. On sait très bien que souvent la bonne attitude à avoir vient des enfants qui servent d'éléments déclencheurs auprès de leurs parents. La réduction des déchets à la source étant visée, cela passe aussi par des modes de consommation modifiés et une économie circulaire encore plus présente.

Notre adhésion à Valor 3<sup>e</sup> est importante, notre présence doit être forte, puisque c'est à ce niveau que de grands défis vont être relevés.

On entre ainsi de plein pied dans ce qu'on appelle la croissance verte, la baisse de certains tonnages, les prochaines interdictions d'enfouissement, la hausse importante de la taxe générale des activités polluantes, sans oublier, les perspectives en matière de méthanisation, de biomasse et de réutilisation des combustibles solides de récupération, vont être des sujets à forts enjeux. On doit savoir profiter de ces contraintes et de ces nouvelles obligations pour en faire des opportunités et alimenter cette notion transversale qu'est la transition écologique et énergétique. L'importance du futur PCAET sur ce sujet n'est plus à démontrer. Ces quelques mots, je l'espère, vous auront montré toute ma motivation et ma détermination à m'investir avec vous sur ce sujet si vous me faites confiance bien sûr. Je vous remercie. »

Maurice BOUHIER s'exprime à son tour.

« Je souhaite candidater à ce poste pour y mettre toute mon énergie. Je m'y suis préparé, je me suis bien renseigné, j'ai rencontré des personnes. Je pense avoir fait le nécessaire pour avoir les bonnes informations et travailler dans de bonnes conditions. Tout ce qui a été dit est tout à fait juste mais je pense aussi avoir la possibilité de le faire. J'ai le temps, je pense avoir l'énergie pour le faire et c'est pour cela que je m'étais positionné sur cette thématique. Je souhaiterais qu'on n'oublie pas que La Boissière du Doré est une petite commune et qu'elle n'aura peut-être pas son vice-Président dans ce cas-là. Donc voilà j'en appelle à votre confiance. »

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du neuvième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes – 4 blancs – 40 voix exprimées

Maurice BOUHIER 14 voix, Xavier RINEAU 24 voix, Thierry AGASSE 1 voix, Jean-Louis METAIREAU 1 voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Xavier RINEAU, conseiller communautaire, élu Neuvième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Xavier RINEAU s'exprime :

« Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez. Si vous m'avez bien écouté tout à l'heure, j'ai employé le mot équipe, je ferai en sorte de l'appliquer, de m'investir et de mettre aussi toute ma compétence dans une équipe pour arriver à un travail de bon niveau dans la gestion des déchets. Je vous remercie encore. »



### Election du Dixième vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Pascal EVIN au poste de dixième vice-Président. Elle précise qu'il aura la délégation sur les solidarités.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du dixième vice-Président à la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes – 6 blancs – 38 voix exprimées

Pascal EVIN 37 voix, Thierry AGASSE 1 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L. 5211-1, L.5211-2 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-Présidents,

Vu les résultats des scrutins,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Pascal EVIN, conseiller communautaire, élu Dixième Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et le déclare installé.

Mr Pascal EVIN s'exprime :

*« Merci pour cette confiance. La solidarité, on en aura besoin dans cette période très compliquée qui s'annonce. Ça coûte toujours trop cher pour certain mais si l'on veut réussir ce projet de territoire, il faudra le faire avec tout le monde et dans toutes les communes. Merci. »*

## 4. Election des membres du bureau communautaire non vice-Présidents

Etant donné que plusieurs Maires ne disposent pas de vice-Présidence, Mme Christelle BRAUD propose à l'assemblée qu'ils soient élus membres du Bureau communautaire afin que toutes les communes et tous les maires soient autour de la table du Bureau communautaire. Les vice-Présidents portent une thématique qui leur est déléguée mais ce sont bien les 11 communes qui travaillent pour la stratégie de notre territoire à l'échelle du Bureau et du Conseil communautaires.

### Election du Premier membre du Bureau communautaire non vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Jean-Louis METAIREAU.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du premier membre du bureau communautaire non vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes – 3 blancs, 1 nul – 40 voix exprimées

Jean-Louis METAIREAU 40 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les membres du bureau communautaires non vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Jean-Louis METAIREAU, conseiller communautaire, Premier élu membre du Bureau Communautaire non vice-Président et le déclare installé.

**Election du Deuxième membre du Bureau communautaire non vice-Président**

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Maurice BOUHIER.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du deuxième membre du bureau communautaire non vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :

44 votes – 5 blancs – 39 voix exprimées

Maurice BOUHIER 39 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les membres du bureau communautaires non vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Maurice BOUHIER conseiller communautaire, Deuxième élu membre du Bureau Communautaire non vice-Président et le déclare installé.

### Election du Troisième membre du Bureau communautaire non vice-Président

Mme Christelle BRAUD propose la candidature de Mr Thierry AGASSE.

Mme Christelle BRAUD demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

#### Résultats du vote – 1<sup>er</sup> tour :

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du troisième membre du bureau communautaire non vice-Président de la Communauté de communes Sèvre et Loire sont les suivants :  
44 votes – 6 blancs, 1 nul – 37 voix exprimées  
Thierry AGASSE 37 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019, portant composition du conseil communautaire à 44 membres,

Vu la délibération n°D-20200706-02, fixant le nombre de vice-Présidents et la composition du bureau communautaire,

Considérant que les membres du bureau communautaires non vice-Présidents sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ; et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire :

- **PROCLAME** Monsieur Thierry AGASSE, conseiller communautaire, Troisième élu membre du Bureau Communautaire non vice-Président et le déclare installé.

## 5. Lecture de la charte de l'élu local

Mme Christelle BRAUD, Présidente, donne lecture de la charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## 6. Détermination des Commissions Intercommunales thématiques

Mme Christelle BRAUD propose la liste des commissions intercommunales thématiques.

Elle précise qu'il est également proposé de créer un groupe de travail sur la thématique des Gens du voyage, regroupant tous les Maires.

Jusqu'à présent, celle-ci était rattachée à la commission Solidarités, ce qui ne semblait pas toujours pertinent, puisque la thématique est transversale : aménagement du territoire, habitat, etc ...

Elle informe qu'il était proposé à Mr Thierry AGASSE de prendre la responsabilité de celle-ci, étant donné qu'une aire de grand passage a été aménagée sur la commune de St Julien de Concelles au titre de l'application du Schéma Départemental des Gens du voyage par la Communauté de communes, en sus des trois aires déjà existantes, sur Vallet, Le Loroux-Bottereau et St Julien de Concelles.

Mr Thierry AGASSE décline cette responsabilité. A ce jour, il l'avait imaginée en sus d'une délégation sur une commission thématique.

Mme Christelle BRAUD rappelle la composition des commissions communautaires :

- le vice-président qui est en charge de la thématique, par délégation du Président,
- 11 élus, un de chaque commune membre,
- un ou des techniciens communautaires en charge de la thématique.

Chaque commune va être amenée pour le début du mois de septembre, à proposer des personnes pour siéger dans ces commissions.

En cas d'empêchement de l'élu à une séance de commission, il est proposé qu'il puisse se faire remplacer par un élu de son conseil municipal en prévenant au préalable le vice-Président en charge de la commission, pour permettre ainsi à toutes les communes d'être représentées à chaque fois.

La désignation des élus siégeant en commissions intercommunales thématiques s'effectuera au Conseil Communautaire de septembre sur proposition du maire de la commune. Un élu peut siéger dans plusieurs commissions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Considérant que la participation des conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes Sèvre et Loire est possible au sein des commissions thématiques intercommunales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CRÉÉ** les 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

Intitulé	Objet
<b>Développement durable - Mobilités</b>	Suivi et mise en place du PCAET et autres actions environnementales, fauchage raisonné Liaisons douces, mobilités, transports scolaires
<b>Développement économique</b>	Actions économiques - Aménagement des zones - Animations du tissu économique - Point-relais emploi
<b>Aménagement du territoire – Conseil d'aménagement</b>	Suivi modification et révision PLU, élaboration PLUi, instruction urbanisme, habitat, suivi PLH, affaires foncières, SIG
<b>Finances - Mutualisation</b>	Suivi des budgets et des questions financières. Suivi des travaux et achats équipements importants. Mutualisation entre collectivités. Suivi des transferts de compétences.
<b>Eau et Assainissement</b>	Spanc - Assainissement collectif – Eau potable - Gemapi
<b>Promotion du territoire</b>	Tourisme – Evènementiels - Jumelage - Patrimoine
<b>Culture</b>	Lecture publique - Ecoles de musique - Programme Culturel de Territoire – Politique subventions
<b>Piscines et Sport</b>	Gestion des équipements aquatiques : suivi d'activités, des projets, des investissements. Mise en place du PSSL.
<b>Enfance et Parentalité</b>	Relais Assistantes Maternelles – Suivi CTG – Actions Parentalité – CSC - Politique subventions
<b>Gestion des déchets</b>	Prévention, collecte et traitement des déchets
<b>Solidarités</b>	Aide à domicile - Soins à domicile (EPA) - Logements d'urgence - Autres logements - Insertion socio-professionnelle - Politique de subventionnement

- **FIXE** la composition de chaque commission comme suit :
  - ✓ le vice-Président en charge de la thématique, par délégation du Président,
  - ✓ 11 élus, 1 de chaque commune membre,
  - ✓ techniciens communautaires en charge de la thématique.

et **INDIQUE** qu'en cas d'empêchement de l' élu à une séance de commission, il lui sera possible de se faire remplacer par un élu de son conseil municipal, en prévenant au préalable le vice-Président en charge de la commission.

- **CRÉÉ** un groupe de travail thématique propre à la question des gens du voyage, animé par un élu référent conseiller communautaire ayant reçu délégation de la Présidente, et composé de chaque Maire des 11 communes de la CCSL.

## 7. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.5211-9 et L.5211-10,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire, jusqu'à la fin de son mandat par délégation, d'effectuer les opérations suivantes :
  - ✓ Préparer, passer, négocier, exécuter et régler, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, les marchés passés selon la procédure adaptée, y compris les consultations et marchés en cours, dont le montant est inférieur à 100 000 € HT, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que les montants totaux de délégation ne dépassent pas le seuil de la délégation
  - ✓ Préparer, passer, négocier, exécuter les avenants sans incidence financière et allant jusqu'à 5% du montant initial du marché pour tous les marchés passés en conseil communautaire ou en bureau communautaire par délégation du conseil
  - ✓ Passer et exécuter les contrats d'assurance, ainsi qu'accepter et percevoir les indemnités de sinistre y afférant
  - ✓ Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle dans le cas de référé
  - ✓ Contractualiser des lignes de trésorerie, dans la limite de 200 000 €
  - ✓ Passer et exécuter les conventions relatives à l'accueil de stagiaires, les conventions de mise à disposition de locaux communautaires à titre gratuit, et toutes autres conventions de partenariat ou autres n'ayant aucun impact financier
  - ✓ Décider des attributions individuelles des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, après avis de la commission eau et assainissement, et dans la limite des crédits annuels votés au budget
- **PREVOIT** qu'en cas d'empêchement de la Présidente les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et le Vice-Président en charge des finances.
- **RAPPELLE** que lors de chaque réunion du conseil communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

## 8. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire,

Considérant que le bureau dans son ensemble peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire jusqu'à la fin de son mandat par délégation, d'effectuer les opérations suivantes :
  - ✓ Préparer, passer, négocier, exécuter et régler, lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget, les marchés passés selon la procédure adaptée, y compris les consultations et marchés en cours, dont le montant est supérieur ou égal à 100 000 € HT, et inférieur à 214 000 € HT, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que les montants totaux de délégation ne dépassent pas le seuil de la délégation
  - ✓ Prendre toute décision concernant la cession de terrains dans les parcs d'activités et les zones économiques, dans le respect des tarifications fixées par délibération du Conseil communautaire
  - ✓ Attribuer aux associations les montants des subventions fléchées et inscrites au budget primitif à titre de provision, nécessitant des justificatifs ou un relevé d'activité, et approuver la convention correspondante
  - ✓ Contractualiser des lignes de trésorerie, dans la limite de 500 000 €
  - ✓ Procéder à la réalisation des emprunts destinés à financer les investissements prévus au budget, et de passer les actes prévus à cet effet, sous réserve de l'inscription au budget desdits emprunts
  - ✓ Préparer, passer, négocier et exécuter, dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget, les conventions dont les engagements financiers de l'intercommunalité sont inférieurs à 50 000 € HT, ainsi que les avenants desdites conventions, sous réserve que ces avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil autorisé
- **RAPPELLE** que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, la Présidente rendra compte des attributions exercées par elle-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

## 9. Fixation des indemnités des élus

Mme Christelle BRAUD propose de reporter cette question à la séance de Conseil communautaire de septembre, du fait de la modification apportée à la gouvernance. La proposition portait sur une répartition des indemnités des élus avec une composition à 1 Président, 10 vice-Présidents et 1 conseiller délégué.

Mr Emmanuel RIVERY interroge sur la possibilité de fixer une légère indemnité pour les conseillers non vice-Présidents, même symbolique pour les déplacements qui sont effectués sur le territoire.

Mr Thierry GODINEAU questionne l'intercommunalité, comme il l'a fait auprès de la commune de Saint Julien de Concelles, sur les moyens informatiques mis à disposition. Il souligne la pertinence de la dématérialisation des supports sur le plan environnemental, mais demande à ce qu'il puisse être attribué des moyens informatiques aux élus pour travailler sereinement et correctement.

Monsieur Jean-Marie POUPELIN souhaite maintenir le vote des indemnités des élus à cette séance de Conseil communautaire et présente les 2 simulations :

- l'une avec 1 Président, 10 vice-Présidents et 1 conseiller délégué
- l'autre avec 1 Président et 10 vice-Présidents,

en rappelant que l'enveloppe indemnitaire maximale mensuelle est de 10 320,15 € bruts, et qu'elle doit comprendre l'ensemble des indemnités versées aux élus.

Mme Christelle BRAUD indique qu'il peut être voté la simulation avec 1 Président et 10 vice-Présidents. Si cette hypothèse doit évoluer, elle pourra être ajustée.

Mme Nathalie CHARBONNEAU souhaite faire préciser dans quelle mesure une fois actées les indemnités pourraient être corrigées.

Mme Christelle BRAUD précise qu'une modification des indemnités pourrait être envisagée par vote du Conseil communautaire en septembre si d'autres commissions devaient être créées ou des responsabilités partagées avec des conseillers délégués.

Mr Pierre AHOULOU explique qu'il lui semble nécessaire de voter une décision une fois définitive. Chaque élu, conseiller communautaire ou non, engage une action pour le territoire, il est donc essentiel que les choses soient équilibrées. Il souhaite une transparence sur cette question.

Mr Jean-Marie POUPELIN intervient pour répondre à Emmanuel RIVERY que la CCSL ne peut indemniser que les conseillers communautaires, alors qu'au sein des commissions siègent beaucoup d'élus municipaux non communautaires. Il sera difficile de porter une rupture d'égalité entre élus d'une même commission. Il propose que ce soit les communes qui envisagent d'indemniser les élus pour leurs déplacements. Il explique que c'est ce qui est effectué par exemple à la Ville de Vallet.

Il souhaite que le vote sur les indemnités soit effectué en cette séance, pour une bonne gestion comptable, et que si des modifications sont apportées ultérieurement, elles seront proposées au vote de l'assemblée.

Mme Christelle BRAUD propose de soumettre au vote le fait de délibérer sur la question des indemnités le soir même.

Le Conseil communautaire décide, à 33 voix pour, 8 voix contre, 3 abstentions, de voter en séance la question de la fixation des indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-12, R.5211-4 et R.5214-1,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que pour une communauté de communes regroupant entre 20 000 et 49 999 habitants,

- l'indemnité maximale de Président est fixée à 67,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,
- l'indemnité maximale de vice-Président est fixée à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire maximale est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Présidente et de Vice-Présidents,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 10 abstentions et 34 voix pour,

- **FIXE** les indemnités suivantes à compter du 7 juillet 2020 :



	Taux à appliquer à l'indice brut terminal	Montant
Présidente	49,88 %	1 940 €
Vice-Président	21,55 %	838 €

- **DIT** que les dépenses d'indemnités de fonction seront imputées sur les crédits qui seront inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

Mme Christelle BRAUD informe que le prochain conseil communautaire aura lieu mercredi 9 septembre. Elle rappelle la nécessité pour chaque commune d'établir la liste de désignations des élus municipaux siégeant aux commissions thématiques communautaires et de la transmettre avant début septembre à la Communauté de communes.

Elle remercie l'assemblée de lui faire confiance, ainsi qu'à l'ensemble des vice-Présidents et à tous les membres du Bureau communautaire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h